

1/ CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2016-2017

Depuis la rentrée 2015 :

- Une tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous, selon une grille de tarifs bâtie en fonction des ressources des parents.
- Le quotient familial appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant
 - o 1 famille ou famille monoparentale : 2 parts
 - o 1 enfant : 1 part
 - o 2 enfants : 2 parts
 - o 3 enfants : 3 parts
 - o Etc.

Vous trouverez ci-dessous la **contribution annuelle aux frais de scolarité** :

Tranches (Selon revenus annuels, en €)	Tarifs École (maternelle et élémentaire)	Tarifs Collège	Tarifs Lycée	Tarif BTS
De 0 à 3565	820 €	1167 €	1090 €	Pas de quotient familial 1541 €
De 3565 à 5341	882 €	1226 €	1186 €	
De 5341 à 8007	943 €	1284 €	1281 €	
De 8007 à 12984	1005 €	1343 €	1376 €	
Plus de 12984	1066 €	1401 €	1472 €	

Afin de pouvoir vous situer sur la grille de tarifications, prenez votre montant imposable (**père+mère – même séparés**) divisé par le nombre de parts. Avec ce nouveau montant, vous trouverez votre tranche.

- Une réduction de **20 %** s'applique **au 2^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **50 %** s'applique **au 3^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **70 %** s'applique **à partir du 4^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.

La mise en place d'un fonds de solidarité sera étudiée par le biais d'une commission qui déterminera les modalités d'abondement et d'attribution.

2/ FRAIS DE ½ PENSION 2016-2017

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle	205 €	410 €	615 €	778 €	954 €
Élémentaire	207 €	414 €	621 €	792 €	972 €
Collège	219 €	439 €	658 €	850 €	1 045 €
Lycée et BTS	206 €	413 €	619 €	800 €	984 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **7 €** (à remettre à la comptable).

3/ FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE 2016-2017

Structure	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle et élémentaire	Garderie du matin (7h30 - 8h35)	31 €	59 €	86 €	112 €	140 €
	Garderie du soir (16h00 - 18h30)	59 €	114 €	166 €	217 €	

- Pour l'école élémentaire, la garderie du soir est précédée d'une heure d'études surveillées (16h15-17h15).
- A titre exceptionnel, un enfant peut venir à la garderie du matin et/ou à la garderie/étude du soir pour le prix de 2 € la prestation. Cette somme est à remettre à l'éducateur qui prend en charge l'enfant.

4/ COTISATION APEL 2016-2017

La cotisation APEL est de 22 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit avant le 31/08/2016**.